

*Fonds de la relève agricole*

**Identification de l'entreprise**

Nom de l'entreprise :

Nom du promoteur 1 :

Âge :

Nom du promoteur 2 :

Âge :

Montant de l'aide demandée :

Date :

	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Remplit les conditions</b>	<b>Ne remplit pas les conditions</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Conditions d'acceptation du ou des promoteur(s)</b>				
1	Promoteur(s) ayant 18 ans et plus			
2	Promoteur(s) ayant une citoyenneté canadienne ou étant un immigrant reçu			
3	Promoteur(s) détenant, ou en voie de détenir, un minimum de 20% des actions de l'entreprise			
4	Promoteur(s) possédant une expérience ou une formation pertinente au projet			
<b>Conditions d'acceptation de l'exploitation agricole</b>				
4	L'entreprise en production ou en transformation est enregistrée, ou est en voie de l'être, auprès du MAPAQ			
5	L'entreprise agricole est située et opère sur le territoire de la Ville de Mirabel			
6	L'entreprise est située sur un terrain appartenant au promoteur ou ce dernier détient un bail de 5 ans publié au registre foncier			
<b>Volet A : Création d'une première exploitation agricole</b>				
7	La demande a été déposée au plus tard 18 mois après la constitution légale de l'entreprise			
8	L'entreprise s'engage à maintenir ses activités sur le territoire de Mirabel pour une période minimale de 5 ans			
9	La demande s'appuie sur un plan d'affaires démontrant que l'entreprise sera viable et pendant au moins 2 ans			

10	La demande prévoit des nouvelles dépenses en immobilisation d'au moins 8 000 \$ par promoteur			
11	Mise de fonds financière des promoteurs d'au moins 50% des dépenses admissibles du projet			
<b>Volet B : Soutien à la certification biologique</b>				
12	La demande été préalablement reçue à l'aide financière du Fonds de la relève agricole - Volet A			
13	La demande prévoit des dépenses de précertification biologique (an 1) et/ou de certification biologique (ans 2 et 3)			
14	L'entreprise est certifiée, ou en voie de l'être, par un organisme de certification biologique reconnu par le CARTV			
<b>Volet C : Transfert familial ou non-apparenté</b>				
15	La demande a été déposée au plus tard 18 mois après la date de transaction de l'achat des parts dans l'entreprise			
17	L'entreprise s'appuie sur une planification financière démontrant qu'elle présente de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.			
18	La demande prévoit des nouvelles dépenses en immobilisation d'au moins 8 000 \$ par promoteur			
19	Mise de fonds financière des promoteurs d'au moins 50% des dépenses admissibles du projet			
<b>Volet D : Formation continue</b>				
20	La demande été préalablement reçue à l'aide financière du Fonds de la relève agricole - Volet A ou C			
21	La demande a été déposée au plus tard 18 mois après la constitution légale de l'entreprise (Volet A) ou après la date de transaction de l'achat des parts dans l'entreprise (Volet C)			
22	Le promoteur a déposé un plan de formation sur une année			